



Le mot du président

Les commissions de personnel (CoPe)

L'organe de base du partenariat social et de la représentation du personnel pour faire entendre la voix des collaborateurs de la Poste sont les commissions de personnel (CoPe). Celles-ci sont des organes officiels reconnus et mis en place par l'entreprise. La CoPe a des rôles et des droits souvent méconnus. En effet, la CoPe a un droit de codiscussion pour toutes les affaires d'organisation interne dans une unité d'organisation (UO). Les CoPe représentent le personnel et non pas un syndicat. Les membres des CoPe sont les porte-parole de leurs collègues.

Je ne saurais que vous encourager à entrer dans les CoPe. Vous pourrez ainsi améliorer des petites ou des grandes choses dans le travail de tous les jours. De plus le temps des séances et de préparation est compté comme temps de travail. Vous trouverez les détails de l'organisation de ces CoPe au chapitre 8 de la CCT.

Dans les UO n'ayant pas encore de CoPe vous pouvez en tout temps en créer une. Pour les CoPe existantes, les élections auront lieu en octobre 2012, je me tiens à votre disposition pour vous conseiller à ce sujet.
A vous de jouer !

Vos commentaires et réponses à : s.a.p@bluewin.ch

Salutations militantes

Olivier Cottagnoud
Président du Syndicat Autonome des Postiers

Août 2012